

**Rapport sur le préavis municipal n° 51/2008 (PR08.51PR) concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 180'000.- pour l'étude du projet définitif  
de réaménagement du passage inférieur sous le pont CFF du Chemin de la Sallaz**

---

La commission s'est réunie à l'Hôtel de Ville le 1<sup>er</sup> décembre 2008, en présence de Messieurs les commissaires Jean-David Chapuis, Etienne Mutrux, Guy Angéloz, Brian Oosterhoff, Daniel Bercher, Jean-Jacques Herzog remplaçant Marinette Nicollin, Jacques Fivaz remplaçant Olivier Kernen, Olivier Maibach et du soussigné, désigné rapporteur de la commission.

Monsieur le Municipal Marc-André Burkhard, Monsieur Rosselet, Directeur du service des Travaux, et Monsieur Grünig, responsable du Bureau technique, représentaient la commune. Ils ont apporté des compléments d'informations au préavis municipal et répondu aux questions des commissaires, ce dont nous les remercions.

Les travaux de réaménagement du passage inférieur sous le pont CFF du Chemin de la Sallaz, dont l'augmentation de son gabarit pour le passage des camions de 40 tonnes, se placent dans un contexte qui comprend diverses autres contraintes et études en cours et à venir, en particulier :

- le remodelage de l'entrée Sud de la ville et de la «Petite Ceinture» dans le cadre du projet d'agglomération, agglOY;
- l'assainissement phonique de cet axe à forte circulation;
- l'amélioration de la sécurité et du confort des piétons et des cyclistes;
- l'adaptation du pont CFF de l'Avenue des Bains pour le passages des camions de 40 tonnes.

La planification des travaux projetés au Chemin de la Sallaz est fortement liée à l'adaptation du pont CFF de l'Avenue des Bains car ces deux axes constituent des passages obligés pour entrer dans la ville. Il est de ce fait impensable d'effectuer ces travaux simultanément. Au Chemin de la Sallaz, la durée prévue du chantier est d'environ deux ans, avec un début prévu au plus tôt en octobre 2009.

Au regard de l'intensité du trafic sur cet axe matin et soir, l'éventualité d'une fermeture totale du Chemin de la Sallaz pendant quelques semaines a provoqué la perplexité de plusieurs commissaires. Une attention particulière est demandée sur ce point, en étudiant par exemple la possibilité de maintenir le passage aux heures de pointe ou de faire coïncider la fermeture, si elle est inévitable, avec les vacances d'été.

Le montant du crédit d'étude constitue un plafond. Il sera transféré au crédit de construction qui sera demandé plus tard sur la base du projet définitif. Le montant de fr. 20'000.- pour les honoraires des prestations des CFF est destiné à couvrir les études en rapport avec les contraintes et à l'organisation des travaux dans le périmètre du pont.

La commission s'étonne que les services communaux ne semblent pas avoir connaissance des fiches<sup>1</sup> de propositions d'aménagement élaborées par la Commission Deux-Roues et de Circulation. La fiche n° G10 en particulier traite précisément du pont CFF du Chemin de la Sallaz et de ses abords.

---

<sup>1</sup> Les fiches en question peuvent être téléchargées sur le site Internet de la commune : [www.ylb.ch](http://www.ylb.ch) puis «Autorités politiques & Administration», → Police, Incendie et Secours, → Police, → Commission Deux-roues

**Conclusions :**

L'étude du réaménagement du Chemin de la Sallaz, et plus largement de la «Petite Ceinture», est saluée par les membres de la commission.

Ces derniers souhaitent cependant attirer l'attention de la Municipalité sur plusieurs points pour lesquels ils n'ont obtenu que des réponses partielles :

- la fermeture complète à la circulation du Chemin de la Sallaz devrait être autant que possible évitée ou, à défaut, son impact mériterait d'être chiffré;
- la création d'une zone limitée à 30 km/h dans tout le périmètre délimité par l'Avenue Pierre de Savoie et la rue Pyrame de Cadolle semble opportune;
- des pistes cyclables au lieu de bandes cyclables devraient être privilégiées sur le tronçon compris entre la Route de Lausanne et le carrefour Rue du Midi – Rue du Valentin;
- les fiches de la Commission Deux-Roues et de Circulation relatives au secteur de la «Petite Ceinture» (G01, G04, G05, G09 et G10) mériteraient d'être consultée et prises en compte dans toute la mesure du possible dans le cadre du crédit d'étude demandé et plus largement en relation avec le projet d'agglomération.

A l'unanimité de ses membres, la commission recommande au Conseil communal d'approuver les articles 1 et 2 du préavis n°51 tels que présentés.

Yverdon-les-Bains, le 23 décembre 2008.

  
Christian Pauli